

ZAC Hauts Du Chazal - Définition des objectifs et concertation préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le développement de l'Ouest bisontin se caractérise particulièrement par la réalisation de l'extension du CHR Jean Minjoz, l'implantation des 2^{ème} et 3^{ème} cycles Médecine/Pharmacie et par la création de la zone d'activités Besançon-Francois (SMAIBO).

Afin de structurer ce développement, la Ville souhaite aménager une zone d'environ 45 ha au Nord de la route de Dole et de Francois.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement de cette zone sont :

- assurer la desserte Ouest de la future UFR Médecine/Pharmacie et des satellites de l'hôpital,
- assurer les conditions de stationnement de l'UFR Médecine/Pharmacie,
- assurer le lien urbain entre le SMAIBO et le Pôle Santé,
- réserver le site d'une future halte ferroviaire,
- lier le Pôle Santé au quartier de Planoise,
- constituer un nouveau quartier mixant logements et activités de type technopole liées à la santé.

C'est pourquoi un périmètre d'étude a été défini et le Conseil Municipal est invité à engager une concertation préalable à la création d'une ZAC.

Les modalités de la concertation sont :

- la mise en place de panneaux d'information sur le site et un affichage en mairie,
- l'insertion dans la presse locale et dans le journal municipal d'articles d'information,
- la mise à disposition d'un registre et de plans pour recueillir les observations, remarques et propositions du public, au Service Urbanisme.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les objectifs d'aménagements de cette zone tels que définis précédemment,
- engager la concertation préalable selon les modalités proposées,
- autoriser M. le Maire à engager les études nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce projet.

«M. ANTONY : Il y a deux ans, on avait déjà lancé une concertation préalable sur les Hauts du Chazal et sur le SMAIBO, c'est-à-dire le secteur Besançon-Francois. Depuis, il nous est apparu nécessaire de relancer une concertation pour deux motifs : d'abord pour dissocier cette zone de celle du SMAIBO qui est un peu plus à l'Ouest et ensuite pour préciser nos intentions compte tenu de l'évolution du dossier. Ces intentions sont développées dans les objectifs de la délibération qui vous est soumise et le Conseil Municipal est appelé à approuver ces objectifs et à engager la concertation préalable.

M. BONNET : Monsieur le Maire, j'ai une question sur les modalités de la concertation préalable pour la ZAC Porte de Vesoul que nous avons votée en avril. L'information destinée aux Bisontins dans BVV est sortie début juin alors que la concertation s'est terminée le 12 juin et certains ont trouvé que le temps était un peu limité entre la sortie de BVV et le 12 juin. N'aurait-on pas pu faire en sorte que ce soit dans BVV de mai puisque le vote datait de début avril ?

M. ANTONY : BVV n'est pas le journal officiel. Lorsqu'on lance une concertation préalable, on demande à la presse régionale et locale de publier deux avis et cela a été fait dans l'Est Républicain et la Terre de Chez Nous. Il y a bien sûr en Mairie des panneaux d'information ainsi que sur place.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET n'est pas satisfait ?

M. BONNET : Je ne doute pas que BVV ne soit pas le journal officiel et qu'il y ait d'autres moyens d'informer les Bisontins mais c'est a priori le seul moyen d'être sûr d'informer tout le monde. Donc pourquoi pas un peu plus tôt ? C'est tout, c'est une question comme cela.

M. LE MAIRE : Parce qu'on n'a pas pu le faire plus tôt».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.